



Septembre 2016
Lettre n°30

TURPE 5 ou la mort subite d'Enedis

La situation est grave pour Enedis et tous les agents doivent en être informés. La troisième consultation sur le prochain tarif d'acheminement pour le distributeur d'électricité **dévoile l'absence totale de vision de la Commission de Régulation de l'Énergie** sur l'avenir du secteur électrique.

Les 675 pages de la consultation ne peuvent pas masquer la réalité : **la CRE ignore** les défis de la transition énergétique, **piétine** le projet d'entreprise d'Enedis, **méprise** les agents et **produit un tarif rétrograde et mortifère !** Le président de la CRE l'a d'ailleurs avoué lors d'une audition à l'Assemblée Nationale, le 20 juillet 2016 : *« Lorsque l'on élabore un TURPE [...] on ne travaille pas en regardant devant, mais dans un rétroviseur [...] »*

Sans surprise, le projet actuel de tarif est **sous-évalué en niveau**, crée des niches tarifaires, et par ces **subventions croisées** il constitue un instrument fiscal déguisé. La CRE impose une **baisse des revenus d'Enedis** tout en demandant une augmentation moyenne de 9% des investissements hors Linky. Il exige des niveaux de régulation « incitative » totalement inatteignables.

Le projet de TURPE 5 de la CRE va se traduire par une **montée des risques psycho-sociaux** chez Enedis, un **plan drastique de réduction d'emplois**, la **chute des investissements**, la **dégradation de la qualité** de service, la **mutilation de la loi** sur la transition énergétique et le **reniement des engagements** de la COP 21.

Alors que les réseaux électriques seront au cœur de la révolution énergétique de ce siècle, **la France attend un TURPE 5 à la hauteur des enjeux. La CRE a la responsabilité** de construire un tarif favorable à l'investissement, compréhensible pour les consommateurs, adapté aux innovations majeures telles que la mobilité électrique et l'autoconsommation, et avec un niveau suffisant pour maintenir la qualité de service pour les consommateurs dans une trajectoire croissante.

TURPE 4 HTA/BT doit aller jusqu'à son terme, à la fin 2017. Utilisons cette année pour construire un tarif digne de ce nom et qui réponde aux défis du 21^{ème} siècle !

**Il faut stopper ce « machin » sans vision, fait dans l'urgence,
indigne des enjeux et des engagements de la France,
et qui met Enedis en péril !**

La CRE se paie Enedis : Chronique d'un plan social annoncé

Le président de la CRE tient à finaliser TURPE 5 avant de quitter ses fonctions en février 2017, alors que TURPE 4 HTA/BT est entré en vigueur en janvier 2014 pour une période de quatre ans.

La CRE ignore totalement le projet d'entreprise d'Enedis, mais aussi les engagements de l'Etat français lors de la COP21, et la loi sur la transition énergétique. Pourtant Enedis est un acteur clé pour réussir le défi des 23 % d'énergies renouvelables en France en 2020, ceux des véhicules électriques et du stockage d'électricité... Ces défis nécessitent des investissements massifs dans les réseaux électriques, le renouvellement des compétences, et donc un tarif en hausse, qui profiterait directement à tous les bassins d'emplois !

La CRE va donc prendre la responsabilité de baisser, dans une fourchette entre -2 % et 0, les moyens dont dispose Enedis pour mener à bien ses missions de Service Public, mettant en péril le niveau des investissements et les charges d'exploitation, tout en imposant une régulation clairement punitive.

La direction d'Enedis n'aura pas d'autre choix que de suivre les recommandations assénées par les mercenaires mandatés par la CRE, provoquant un **véritable plan social** et un **retour aux années de sous-investissement** sur le réseau de distribution. Faut-il rappeler ici que le réseau de distribution appartient aux collectivités ? **Ce tarif est donc aussi un mauvais coup porté aux collectivités et aux territoires !**

A qui peut profiter un tel tarif ?

- S'agirait-il de montrer à Enedis qui est le **véritable patron** et d'affirmer son droit de vie ou de mort sur sa "chose" ?
- S'agirait-il d'obliger EDF (donc l'Etat) à **ne plus percevoir de dividendes** ? On pourrait tenter de dégoûter EDF d'un actif si peu rentable, et donc provoquer la **désintégration du groupe EDF** « en douceur ». Il suffirait ensuite d'augmenter le tarif quand Enedis serait dans la même situation que RTE...
- Certains chercheraient-ils à **nuire à EDF**, en dégradant la rentabilité du groupe ? Pour bloquer le grand carénage, dégradons encore plus la note financière d'EDF...
- S'agirait-il de **pousser Enedis à la faute** en réduisant ses moyens pour ensuite constater « comme par hasard » la dégradation de la qualité ? Ceci serait un bon prétexte pour **faire tomber le monopole** et pour que les zones à fort enjeu (métropoles, communautés urbaines ou territoires à énergie positive) se trouvent un concessionnaire privé.
- S'agirait-il d'aider **les consommateurs et les entreprises par des tarifs bas** ? Certainement pas ! **Ce que les clients ne paient pas aujourd'hui, ils le paieront plus cher demain**, soit en rattrapage de tarif, soit, si Enedis explose en vol, en supportant les surcoûts liés à la désoptimisation du système électrique et **la fin de la péréquation !**

Quelles que soient les motivations pour baisser la rémunération d'Enedis jusqu'à 2 %, elles sont mortifères à brève échéance !

Des études alibi axées sur la provocation et le mépris des salariés

La CRE est partie du résultat qu'elle souhaitait obtenir, puis a fait tourner des "moulinettes" Excel pour trouver les coefficients à appliquer et les consignes à donner à ses consultants. La critique des rapports d'experts semble vaine pour faire dévier TURPE 5 de sa trajectoire funeste. Elle reste néanmoins utile pour exposer aux yeux de tous les aberrations de ce pseudo-tarif.

Le cabinet luxembourgeois Schwartz & Co a ainsi analysé les charges nettes d'exploitation d'Enedis et demande qu'elle fasse des économies de 553 M€ sur quatre ans :

- Il demande l'accélération du démixtage Enedis-GRDF. Ah bon ?! De quel droit ?
- Dans l'immobilier, ce cabinet affirme que le standard de surface par occupant en France serait de 20 m², et il prétend que le ratio d'Enedis serait de 25 m² par agent. Visiblement, il n'est pas allé vérifier sur le terrain !
Ironiquement, la CRE est loin du ratio cible : avec 4 700 m² dans le quartier chic de la Madeleine pour 121 agents et 6 commissaires, elle est à 37 m² par occupant.
- Le consultant affirme que l'informatique coûterait trop cher, mais il peine à trouver des pistes d'économies. Il a donc inventé deux benchmarks du coût informatique par km de ligne et par client, avec un panel ridicule, tandis les ratios sur l'ensemble des panélistes ne montrent aucune tendance. Quelle sera la prochaine étape ? Externaliser les services informatiques ? Envoyer les données des clients dans un pays à bas coût ? **NON !**
- L'équipement des agents en smartphones et tablettes devrait selon eux se traduire par des réductions d'effectifs représentant 3 M€ par an. Ces outils sont déployés pour améliorer la qualité du Service Public, pas pour faire un plan social ! Mais ce cabinet sait-il ce que Service Public veut dire ?

Tout le document est à l'image de ces quelques exemples. Le parti-pris est qu'Enedis serait une entreprise obèse et qu'il faut y aller à la hache. A les lire, on en conclut qu'Enedis devrait se lancer dans un plan de licenciement ! **Quel mépris pour l'entreprise et l'ensemble des agents !**

Le cabinet américain FTI CL Energy a lui étudié la régulation incitative d'Enedis et de RTE. On ne sait pas s'il faut rire ou pleurer à la lecture de son rapport :

- Il ne prend pas la mesure de l'inadéquation d'une régression linéaire sur le temps de coupure en BT et en HTA, malgré des variances respectivement de 0,2 et de 0,02. Clairement, il ne **maîtrise pas cette notion** étudiée au lycée et **en déduit des objectifs fantaisistes**.
- Il bidouille les données en s'appuyant sur des **hypothèses abracadabrantesques** pour tordre les données réelles et les faire coïncider avec la théorie qui l'arrange.
- L'amateurisme de ce cabinet a pourtant des conséquences réelles, **avec des objectifs inatteignables** et des pénalités jusqu'à 83 M€. **C'est une régulation punitive !**

Le cabinet Frontier Economics a travaillé sur le taux de rémunération. Les estimations des paramètres tiennent du patinage artistique ! Et le document a tourné à la bataille d'experts entre ce cabinet et celui missionné par la direction d'Enedis. De toute façon, la **CRE n'a retenu que ce qui l'arrange, y compris des chiffres en dehors des fourchettes données par son propre conseil**.

Seule l'étude sur les niveaux des tarifs d'acheminement (par Schwartz & Co) est instructive. Il y est dit que les tarifs TURPE 4 HTA/BT sont déjà parmi les plus bas d'Europe (4 cas) ou dans la moyenne (7 cas), et que si l'on retire la part transport, **le tarif d'Enedis est encore plus compétitif, avec 7 cas dans les plus bas d'Europe**.

Mais alors pourquoi faire baisser le tarif d'Enedis ?